



Palézieux, le 22 mars 2006

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux



Préavis municipal 03/06 concernant une demande complémentaire de budget pour permettre l'engagement d'un employé supplémentaire au service de la voirie

Au Conseil communal de Palézieux,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme le pressentait la Municipalité, les transferts de route opérés par le canton sur les communes augmentent la charge de travail que doit réaliser le service de la voirie. En effet, le service de déneigement, de salage et d'entretien des routes représente une part de plus en plus prépondérante dans l'activité du personnel extérieur.

Lors de l'établissement des décomptes de fin d'année 05, nous avons constaté par exemple une augmentation de la charge de plus de 40 % dans les routes qui se fait au détriment d'autres secteurs ou augmente les heures supplémentaires du personnel.

Les récentes constructions réalisées sur le territoire communal ont amené une nouvelle population qui demande plus de notre service de la voirie, notamment au niveau du déneigement, mais aussi au niveau de la gestion des déchets, etc. De plus, la mise sur le marché des appartements du quartier de « Monéaz » va également se répercuter sur la charge de travail de notre équipe extérieure à partir de l'été prochain.

En août 05, la Municipalité de Palézieux a signé un accord avec le centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), pour mettre en place un programme d'emploi temporaire subventionné (ETS) pour une durée de six mois, soit jusqu'à mi-février 06. Cette expérience, en tous points concluante, a aussi mis en évidence la nécessité de renforcer le service de la voirie.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé d'étudier la possibilité de créer un poste supplémentaire à 100 % et d'estimer le montant nécessaire pour permettre l'engagement d'un employé pendant 10,5 mois, soit de la mi-février au 31 décembre 06. Sur la base de ses calculs, elle a estimé le montant nécessaire à **fr. 43'000.-** (charges sociales incluses) et se permet de vous demander un crédit complémentaire au budget 06 de **fr. 43'000.-** portant ainsi le déficit budgétaire 06 à **fr. 242'240.--**.

Grâce à la création de ce nouveau poste, le service de la voirie sera à l'avenir plus à même de palier au remplacement interne lors d'absence, maladie, vacances, etc. et, par la même occasion, nous devrions être en mesure d'éliminer les heures supplémentaires réalisées par le personnel de voirie, principalement pendant la saison hivernale.

./.





Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux



Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 03/06 du 22 mars 2006,
- entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

D'accorder un crédit complémentaire de fr. 43'000.- au budget 2006 pour permettre la création d'un poste supplémentaire à 100 % au service de la voirie.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Gérald Nidrist

Jean-Daniel Graz

